



SwissLife

*Fondation collective
Swiss Life
pour le 2^e pilier*

Rapport de gestion 2019

Inhalt

3	Rapport annuel de la gérance
6	Informations sur le marché
8	Evolution des marchés financiers
12	Bilan
14	Compte d'exploitation
17	Annexe aux comptes annuels 2019
17	I Bases et organisation
20	II Membres actifs et bénéficiaires de rentes
20	III Mode de réalisation du but
20	IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence
21	V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture
24	VI Explication relative aux placements et au résultat net des placements
27	VII Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
29	VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance
29	IX Autres informations relatives à la situation financière
29	X Evénements survenus après la clôture du bilan
30	Rapport de l'organe de révision
32	Mentions obligatoires

Rapport annuel de la gérance

Le conseil de fondation

Le nouveau mandat du conseil de fondation a débuté le 1^{er} juillet 2019 et s'achèvera le 30 juin 2023. Nous nous félicitons que tous les membres actuels se soient portés candidats à leur réélection et aient été confirmés dans leurs fonctions par les œuvres de prévoyance affiliées. Dans le même temps, deux personnes supplémentaires sont venues s'ajouter, l'une aux rangs des représentants des employeurs et l'autre à ceux des représentants des salariés au conseil de fondation dans le cadre des élections ordinaires de ce dernier. Ce renforcement est intervenu afin de tenir compte de la croissance de l'effectif de la fondation. Le représentant supplémentaire des salariés est Gerhard Bieler, celui des employeurs, Markus Engel. Le conseil de fondation compte désormais six membres au total.

Cette année a été centrée non seulement sur l'élection des membres du conseil de fondation, nouveaux venus compris, mais aussi sur les réunions ordinaires du printemps et de l'automne, sur celles du comité des placements ainsi que sur la manifestation du conseil de fondation.

C'est le 28 mai 2019 que la première réunion ordinaire s'est tenue, et que le rapport de gestion et les comptes annuels pour l'exercice 2018 ont été approuvés. Lors de la deuxième réunion ordinaire du 29 octobre 2019, l'instruction relative au SCI (système de contrôle interne) a été approuvée, tout comme le rapport sur l'environnement de contrôle. En outre, le conseil de fondation a décidé d'adapter le taux d'intérêt technique à 1,75% sur recommandation de l'experte en matière de prévoyance professionnelle. Dans le même temps, il a fixé le taux d'intérêt enveloppant définitif pour la rémunération des capitaux de prévoyance à 1,00% pour l'année 2019.

Les réserves de fluctuation de valeurs n'ont pas encore atteint leur niveau cible, et les provisions techniques doivent encore être constituées. C'est pourquoi le taux d'intérêt provisoire pour l'année 2020 a été fixé de manière enveloppante à hauteur du taux d'intérêt minimal LPP. Avec la table périodique 2016, les bases techniques LPP 2015 offrent toujours assez de sécurité à la fondation.

La manifestation annuelle du conseil de fondation a pour sa part eu lieu le 4 septembre 2019. Les membres du conseil de fondation ont non seulement eu la possibilité de s'entretenir personnellement avec des représentants de l'autorité de surveillance compétente, mais ils ont également pu approfondir leurs connaissances en matière de prévoyance professionnelle par le biais d'exposés spécialisés passionnants.

Le contexte légal en 2019

Après le rejet de la réforme Prévoyance vieillesse (PV 2020) en septembre 2017, le Conseil fédéral a décidé de réformer le deuxième pilier séparément du premier. Sur invitation du Conseil fédéral, un dialogue a donc été amorcé avec les partenaires sociaux au printemps 2018, afin de discuter des préoccupations de ces derniers et d'élaborer une proposition commune de réforme de la LPP. Ce dialogue a réuni l'Union syndicale suisse (USS), l'Union patronale suisse (UPS), l'Union suisse des arts et métiers (usam) et Travail.Suisse.

En cours de processus, l'Union suisse des arts et métiers a décidé de se retirer du dialogue et d'élaborer sa propre proposition. Début juillet 2019, les trois associations restantes ont présenté au Conseil fédéral le *compromis des partenaires sociaux sur la LPP* en vue de la réforme de la prévoyance professionnelle.

Celui-ci prévoit entre autres l'abaissement immédiat du taux de conversion minimum à 6,0%, la réduction de moitié du montant de coordination (d'où un salaire assuré plus élevé), l'adaptation des bonifications de vieillesse (réduction de l'échelonnement de l'épargne à partir de 45 ans) ainsi qu'un supplément de rente pour les générations de transition financé de manière solidaire afin d'atténuer d'éventuelles pertes de prestations. Pour le Conseil fédéral, le compromis des partenaires sociaux représente une chance de disposer d'un projet de réforme susceptible de recueillir les faveurs du plus grand nombre. Il a donc lancé une procédure de consultation sur la proposition à la mi-décembre 2019, tout en se réservant le droit de procéder à des adaptations une fois la procédure terminée, soit après le 27 mars 2020. Le sujet devrait être l'un des objets examinés par le Parlement en 2020.

Le contexte économique

Afin d'atténuer les risques politiques et de stimuler la faible reprise, les banques centrales ont normalisé leur politique monétaire en 2019. Le différend commercial entre la Chine et les Etats-Unis s'était aggravé au cours du premier semestre. Ce n'est que vers la fin de l'année que la reprise des négociations, jusqu'alors dans l'impasse, a de nouveau semblé en bonne voie. Après David Cameron, qui avait lancé le référendum sur l'appartenance de la Grande-Bretagne à l'UE en 2016, c'est un autre premier ministre britannique qui a dû quitter son poste suite au Brexit, puisque Theresa May a été remplacée par Boris Johnson. Les conservateurs ont remporté les nouvelles élections à la fin de l'année. Toutefois, les négociations sur les futures relations avec l'UE ne sont pas encore terminées. Toutes les classes d'actifs ont bénéficié de la politique monétaire encore plus expansionniste. L'année 2019 a été particulièrement fructueuse pour les marchés boursiers. L'exercice sous revue s'est achevé sur une performance comprise entre 1,2% et 9,2% pour les groupes de placement en obligations.

Marche des affaires

En 2019 encore, la fondation a enregistré une croissance significative et réjouissante. Ce sont déjà plus de trois milliards de francs d'actifs qu'elle gère. La croissance permet d'améliorer encore la capacité de risque déjà très élevée, ce qui garantit la sécurité à long terme. La fondation s'est remise du léger découvert de fin 2018 dès le début du premier trimestre 2019. Fin 2019, le degré de couverture s'élevait à 103,21%.



Gregor Stücheli
Président du conseil de fondation



Ivy Klein
Pour la gérante (Swiss Life SA)



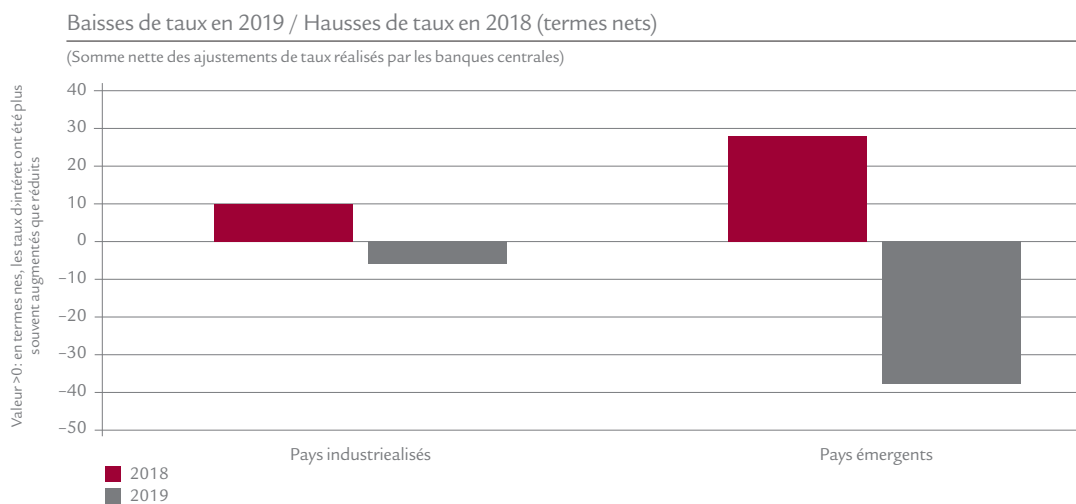
Informations sur le marché

Contexte économique

En 2019, les banques centrales ont été prises au dépourvu. Afin d'atténuer les risques politiques et de soutenir une reprise anémique, elles ont opéré un revirement dans la normalisation de leur politique monétaire. A peine les marchés boursiers avaient-ils entamé l'année en fanfare que les économistes du monde entier ont revu leurs perspectives de croissance à la baisse. La Fed a supprimé deux hausses de taux, et la Banque centrale européenne (BCE) a annoncé début juin qu'elle maintiendrait la politique de taux négatifs au moins jusqu'à la mi-2020. En juillet, la Fed a abaissé ses taux directeurs. Pour les investisseurs, ce nouvel assouplissement de la politique monétaire a eu un effet stabilisant dans un contexte mondial de plus en plus sombre, marqué par la rupture de la trêve de trois mois entre Washington et Pékin conclue fin 2018 et l'annonce fin mai de la démission de Theresa May. Un mois après son entrée en fonction, son successeur, Boris Johnson, a demandé la suspension du parlement pendant quatre semaines. Une décision qui lui a coûté la majorité à la chambre basse. L'été a aussi vu éclater une crise politique en Italie. Après que la Ligue, parti populiste de droite, a dissous la coalition formée avec le Mouvement 5 étoiles, ce dernier a dans la foulée fait alliance avec la gauche démocrate. Pendant ce temps, le différend sino-américain frôlait la guerre commerciale. Les craintes de récession se sont vite répandues aux Etats-Unis: dans les statistiques de recherche de Google, le terme «récession» n'était plus apparu aussi souvent que depuis l'éclatement de la crise financière de 2008. Dans ce contexte, la Réserve fédérale américaine s'est vue contrainte d'abaisser à nouveau son taux directeur début septembre. Quelques jours plus tard à Francfort, la BCE a fait de même, tout en annonçant un nouveau programme de rachat de titres.

Dans le conflit commercial, il aura fallu attendre le dernier trimestre et la non-exécution des menaces pour déceler une propension croissante au compromis: Washington et Pékin œuvrent à un accord partiel pour sortir de l'impasse les négociations sur un conflit qui dure depuis plus de 17 mois. Aux Etats-Unis, le moral des consommateurs s'est amélioré et le nombre d'employés a augmenté plus rapidement que prévu en novembre. L'indice des directeurs d'achat ISM reste toutefois en repli depuis quatre mois. Les incertitudes liées au commerce commercial ont continué d'inquiéter les entreprises américaines. Dans le secteur industriel européen, les indices des directeurs d'achat PMI se sont maintenus en-dessous de la barre des 50 points, se stabilisant toutefois au dernier trimestre grâce à de meilleurs carnets de commandes. En Allemagne, en Italie et en Espagne, la production industrielle a baissé en octobre, passant même en-dessous des valeurs trimestrielles de 2014 en Allemagne. Dans les plus grands pays européens, la récession technique – au moins deux trimestres consécutifs de croissance négative du PIB – n'a été évitée que grâce à une forte consommation privée et publique. Sans grande surprise, la nouvelle présidente de la BCE, Christine Lagarde, a maintenu le cap de son prédécesseur Mario Draghi, laissant en vigueur les rachats de titres et les taux négatifs. Les banques centrales des pays émergents ne s'étaient elles non plus pas montrées aussi expansionnistes depuis la crise financière. En Chine, la conjoncture s'est nettement ralentie en octobre.

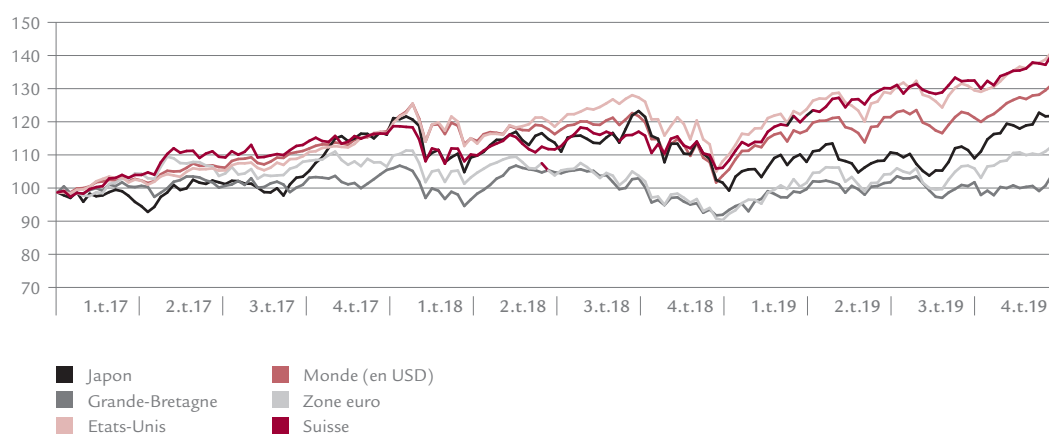
L'année s'achève sur un nouveau chapitre du Brexit: en décidant fin octobre de nouvelles élections, le premier ministre Boris Johnson a tenté un nouveau coup de poker – avec succès cette fois: l'«année perdue» de la Grande-Bretagne s'est terminée par une écrasante victoire des conservateurs lors des dernières élections en décembre. La sortie de l'UE au 31 janvier semble donc définitive.



Evolution des marchés financiers

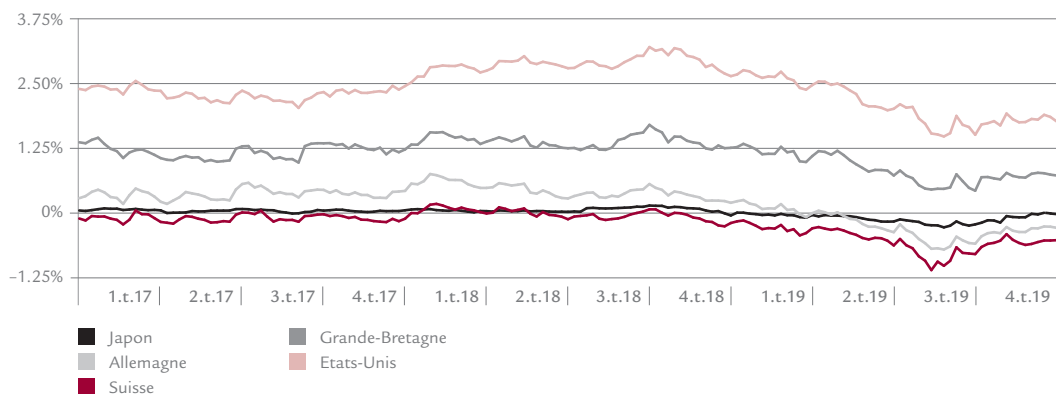
Actions

Après des corrections fin 2018, les bourses ont connu un début fulgurant en 2019. La correction de mars consécutive aux données conjoncturelles américaines décevantes a été de courte durée, tout comme le refroidissement suite à l'escalade du différend commercial en avril. Les baisses de taux de la banque centrale américaine et, plus tard, de la Banque centrale européenne ont donné un nouvel élan aux bourses durant l'été, le DAX étant à la traîne en raison du ralentissement conjoncturel allemand. Certaines places financières de pays émergents sont tombées en terrain négatif. Avec +31%, le S&P 500 a clôturé l'année à son plus haut niveau historique. Fin décembre, le SMI est ressorti en hausse de 26%.



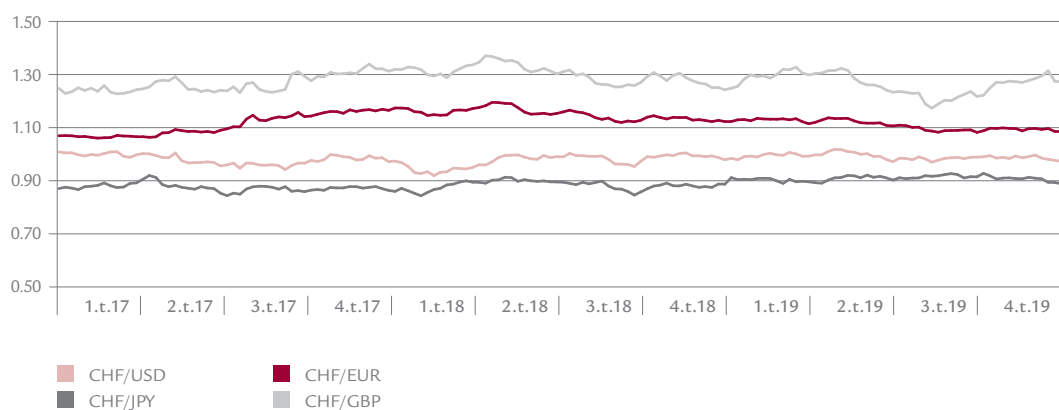
Taux d'intérêt

Déjà début 2019, il n'y avait pas trace de la moindre tentative de revirement des taux à long terme. Après une courte embellie, les rendements ont reculé en mai dans un contexte de tensions commerciales, puis de nouveau en juin suite aux réunions de la BCE et de la Fed. Les taux des emprunts d'Etat allemands et suisses ont chuté et les titres autrichiens ont affiché pour la première fois un rendement négatif. A la mi-août, les rendements ont certes connu une brève hausse, mais ils ont de nouveau reculé dès la mi-septembre en raison de données économiques décevantes. Au niveau mondial, les banques centrales ont abaissé leurs taux directeurs 44 fois au total en termes nets, alors qu'elles les avaient relevés 38 fois en 2018. La nouvelle présidente de la BCE, Christine Lagarde, a poursuivi la politique expansive de Mario Draghi.



Devises

Début 2019, les monnaies jugées sûres se sont à nouveau dépréciées grâce à un retour de l'appétit pour le risque. L'inversion de la courbe américaine des taux a toutefois alimenté les craintes de récession, faisant grimper le franc et le yen. En juin, l'euro est tombé à son plus bas face au franc depuis août 2017. La livre a rebondi en juillet, après que le parlement a interdit toute sortie de l'UE sans accord. Elle a subi tous les rebondissements de la saga Brexit. Ces fluctuations se sont soldées par une forte performance en fin d'année. Le dollar s'est déprécié au quatrième trimestre.



Perspectives

Le passage à la nouvelle année n'a écarté aucun des grands risques politiques, au contraire: de nouvelles élections en Italie pourraient relancer le différend avec l'UE concernant le budget. Outre-Manche, malgré la victoire électorale du premier ministre Boris Johnson, le Brexit n'a pas encore eu lieu. Les négociations de sortie complexes peuvent durer des mois, leur issue reste incertaine. Entretemps, la campagne électorale américaine devrait se faire sentir dès novembre 2020, retardant notamment un règlement définitif du différend commercial. Dans ce contexte et compte tenu de la persistance d'une inflation faible et d'une dynamique de croissance peu convaincante, aucune des principales banques centrales ne devrait augmenter ses taux directeurs en 2020. Aux Etats-Unis, les hausses de taux pendant une année électorale sont de toute façon taboues. Nous tablons sur une croissance économique américaine de 1,7% au total en 2020. En Europe, la demande intérieure et la faiblesse des taux d'intérêt continueront de soutenir la conjoncture. Globalement, nous prévoyons une croissance du PIB de 0,9% pour 2020. D'après le nouvel indicateur du climat conjoncturel du SECO, la Suisse s'est trouvée en récession au dernier trimestre 2019. Toutefois, les grands événements sportifs mondiaux devraient enjoliver les comptes de l'économie nationale, raison pour laquelle nous tablons sur une croissance de 1,3% en 2020. Contrairement aux trois dernières phases de reprise, les pays émergents ne sont plus la locomotive de l'économie mondiale. L'économie chinoise croît aussi lentement qu'en 1990, la croissance de l'Inde a été divisée par deux par rapport à 2018 et les troubles politiques perdurent en Amérique latine.

Suisse: Indicateur du climat conjoncturel du SECO



Bilan

Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2019	31.12.2018
ACTIFS			
Liquidités		40 212 845	28 998 968
Créances envers les assureurs précédents		6 827 714	537 787
Autres créances		504 293	-
Créances envers les sociétés de l'employeur		50 857 219	30 548 794
TOTAL LIQUIDITÉS, CRÉANCES, PRÊTS		98 402 072	60 085 549
Titres	VI.3	3 071 049 814	1 698 716 278
TOTAL TITRES		3 071 049 814	1 698 716 278
Comptes de régularisation – actif		7 882 938	5 346 091
TOTAL PLACEMENTS		3 177 334 824	1 764 147 918
TOTAL ACTIFS		3 177 334 824	1 764 147 918

Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2019	31.12.2018
PASSIFS			
Prestations non encore versées		44 808 760	26 310 473
Engagements envers Swiss Life SA		7 291 785	5 411 269
Autres engagements		13 574 107	6 132 996
TOTAL ENGAGEMENTS		65 674 652	37 854 738
Compte de régularisation – passif	VII.1	53 448 889	37 040 962
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION – PASSIF		53 448 889	37 040 962
Réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation des oeuvres de prévoyance	VI.7	37 953 426	29 137 749
TOTAL RÉSERVE DE COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		37 953 426	29 137 749
Capitaux de prévoyance de assurés actifs	V.2	2 680 522 902	1 577 947 995
Réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	V.2.1	176 893 500	96 501 100
Provision pour l'augmentation de l'espérance de vie		3 537 900	1 447 500
Provision pour pertes sur les retraites		51 362 900	26 153 600
TOTAL CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		2 912 317 202	1 702 050 195
Fonds libres des oeuvres de prévoyance	V.10	12 235 627	9 701 380
TOTAL FONDS LIBRES DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		12 235 627	9 701 380
Réserves de fluctuation de valeurs	VI.2	95 705 028	–
TOTAL RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS		95 705 028	–
Capital de la fondation		–	–
Report de l'exercice précédent		–51 637 105	–
Excédent des produits / Excédent des charges		51 637 105	–51 637 105
TOTAL CAPITAL DE LA FONDATION, FONDS LIBRES (+) / DÉCOUVERT (-)		–	–51 637 105
TOTAL PASSIFS		3 177 334 824	1 764 147 918

Compte d'exploitation

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	31.12.2019	31.12.2018
COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES			
Cotisations Salariés		117 734 248	73 320 060
Cotisations Employeur		145 945 159	90 127 938
Utilisation des fonds libres des œuvres de prévoyance pour des paiements de cotisations		-214 565	-45 732
Utilisation de la réserve de cotisations de l'employeur pour des paiements de cotisations	VI.7	-7 997 746	-4 055 152
TOTAL COTISATIONS		255 467 096	159 347 114
Versements uniques et rachats		33 922 874	25 103 988
Versements à la réserve mathématiques des bénéficiaires de rentes de la part d'assureurs précédents		15 962 938	2 045 307
Versements aux réserves pour sinistres des invalides de la part d'assureurs précédents		25 582 779	10 479 829
Versements aux réserves de cotisations de l'employeur	VI.7	17 231 160	19 873 956
Subsides Fonds de garantie		956 492	536 324
TOTAL COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES		349 123 339	217 386 519
PRESTATIONS D'ENTRÉE			
Versements de libre passage		1 178 867 445	717 756 561
Versements dans les fonds libres des œuvres de prévoyance en cas de reprise de contrat	V.10	13 370 689	9 718 359
Remboursements des versements anticipés EPL/divorce		3 968 230	1 669 553
TOTAL PRESTATIONS D'ENTRÉE		1 196 206 364	729 144 473
TOTAL ENTRÉES PROVENANT DE FONDS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE		1 545 329 703	946 530 992
PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES			
Rentes de vieillesse		-7 589 293	-4 308 443
Rentes de conjoint		-273 209	-159 353
Rentes pour enfants de personne retraitée		-283 944	-104 866
Rentes d'invalidité par Swiss Life SA		-4 579 762	-2 201 259
Prestations en capital à la retraite		-38 944 769	-21 533 111
Prestations en capital en cas de décès		-1 413 544	-697 345
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité par Swiss Life SA		-7 044 778	-4 394 123
TOTAL PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES		-60 129 299	-33 398 501
PRESTATIONS DE SORTIE			
Prestations de libre passage en cas de sortie		-240 725 099	-136 585 672
Prestations de libre passage en cas de dissolution de contrats		-18 982 462	-12 573 666
Versements anticipés EPL/divorce		-12 602 877	-9 034 377
Report des fonds libres des œuvres de prévoyance en cas de dissolution de contrat	V.10	-1 339 682	-734 415
Report Réserve de contributions de l'employeur en cas de dissolution de contrat	VI.7	-417 737	-954 173
TOTAL PRESTATIONS DE SORTIE		-274 067 857	-159 882 302
TOTAL SORTIES DE FONDS POUR PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS		-334 197 156	-193 280 803

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	31.12.2019	31.12.2018
DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX DE PRÉVOYANCE, PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES DE COTISATIONS			
Dissolution de capitaux de prévoyance d'actifs	V.2	369 962 999	209 381 930
Constitution du capitaux de prévoyance d'actifs	V.2	-1 450 080 252	-884 038 104
Constitution de la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	V.2.1	-80 392 400	-37 524 200
Dissolution de provisions techniques	V.4	-	-
Constitution de provisions techniques	V.5	-27 299 700	-6 216 131
Rémunération du capital de prévoyance	V.2	-24 013 891	-14 220 017
Dissolution de fonds libres d'œuvres de prévoyance	V.10	11 250 264	5 575 811
Constitution de fonds libres d'œuvres de prévoyance	V.10	-13 770 823	-9 841 538
Dissolution de réserves de cotisations de l'employeur	VI.7	8 433 685	5 009 324
Constitution de réserves de cotisations de l'employeur	VI.7	-17 249 362	-19 873 956
TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX		-1 223 159 481	-751 746 881
PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE			
Rentes de survivants de Swiss Life SA		102 985	69 086
Rentes d'invalidité de Swiss Life SA		4 635 364	2 210 031
Prestation en capital en cas de décès et d'invalidité		7 286 883	4 223 256
Versement pour le renchérissement des rentes de risque de Swiss Life SA		32 500	-
Exonération des cotisations de la prime d'épargne		3 502 674	1 947 659
Exonération des cotisations de la prime de risque		212 115	136 273
Exonération des cotisations de la prime pour frais de gestion		144 990	92 771
Part aux bénéfices d'assurance		7 376 439	6 246 301
TOTAL PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE		23 293 951	14 925 377
CHARGES D'ASSURANCE			
Prime de renchérissement		-388 205	-245 357
Prime de risque		-36 853 237	-24 348 668
Prime pour frais de gestion	VII.3	-10 737 936	-7 416 486
Versement à la réserve pour sinistres des invalides à Swiss Life SA		-25 582 779	-10 479 829
Versement Renchérissement des rentes de risque à Swiss Life SA		-32 500	-
Cotisations au Fonds de garantie		-852 457	-490 844
Utilisation des subsides du Fonds de garantie		-1 090 923	-643 043
TOTAL CHARGES D'ASSURANCE		-75 538 037	-43 624 226
RÉSULTAT NET DE LA PARTIE ASSURANCE		-64 271 021	-27 195 543
(Total entrées de fonds, sorties de fonds, Total dissolution / constitution de capitaux, produits et charges d'assurance)			
PRODUITS DES LIQUIDITÉS ET PRÊTS			
Produits de la fortune des liquidités et du compte courant Swiss Life SA		3 967	3 205
Perte réalisée euro		-	-
Bénéfice latent euro		2 704 723	733 796
Intérêts sur les créances du compte courant envers des sociétés de l'employeur		762 980	536 215
Produits des intérêts sur prestations		324 332	462 606
PRODUITS DES TITRES			
Produits des titres	VI.5	229 190 121	-54 218 441
TOTAL PRODUITS DE LA FORTUNE		232 986 123	-52 482 618

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	31.12.2019	31.12.2018
CHARGES DE LA FORTUNE LIÉES AUX ENGAGEMENTS			
Charges d'intérêts pour compte de paiement des cotisations		-18 105	-11 826
Charges d'intérêts pour engagements envers des banques et des assurances		-254 097	-61 887
Charges d'intérêts pour fonds libres des œuvres de prévoyance	VI.10	-11 768	1 206
Charges d'intérêts de la réserve de cotisations de l'employeur	VI.7	0	-109
Charges d'intérêts sur prestations		-699 337	-603 850
TOTAL CHARGES DE LA FORTUNE LIÉES AUX ENGAGEMENTS		-983 306	-676 466
CHARGES ADMINISTRATIVES DES PLACEMENTS			
	VI.6	-15 206 843	-7 940 478
TOTAL RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS		216 795 974	-61 099 562
AUTRES PRODUITS			
Produits de prestations de service fournies EPL, commissions		636 573	429 939
Autres produits		630 553	282 754
TOTAL AUTRES PRODUITS		1 267 126	712 693
CHARGES ADMINISTRATIVES			
Charges administratives		-6 304 361	-4 122 330
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-107 983	-70 657
Autorités de surveillance		-37 602	-27 194
TOTAL CHARGES ADMINISTRATIVES		-6 449 946	-4 220 181
RÉSULTAT NET DES AUTRES CHARGES/PRODUITS		-5 182 820	-3 507 488
EXCÉDENT DE PRODUITS AVANT CONSTITUTION DE RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS		147 342 133	-91 802 592
DISSOLUTION/CONSTITUTION DE RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS			
Dissolution de réserves de fluctuation de valeurs		-	40 165 488
Constitution de réserves de fluctuation de valeurs		-95 705 028	
TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION DE RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS		-95 705 028	40 165 488
EXCÉDENT DES PRODUITS / EXCÉDENT DES CHARGES		51 637 105	-51 637 105

Annexe aux comptes annuels 2019

I Bases et organisation

I.1 Forme juridique et but

La Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier est une institution de prévoyance enregistrée au sens des art. 80 ss CC, 331 CO et 48 al.2 LPP. Elle a pour but, dans le cadre de la LPP et des dispositions d'exécution y relatives, de gérer la prévoyance professionnelle en faveur des employeurs et des salariés des entreprises affiliées à la fondation et ayant leur siège ou un établissement stable en Suisse, ainsi que des membres de leur famille et de leurs survivants en vue de couvrir les conséquences économiques de la vieillesse, du décès ou de l'invalidité. La fondation peut aussi étendre la prévoyance au-delà des prestations minimales légales ou octroyer une couverture dans le domaine surobligatoire seulement, y compris des prestations de soutien dans des cas d'urgence tels que la maladie, l'accident, l'invalidité ou le chômage.

I.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

Les activités de la fondation s'étendent à l'ensemble de la Suisse. La Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier est enregistrée au sens des dispositions de la LPP (registre n° ZH 1442).

I.3 Acte de fondation et règlements

La Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier a été instaurée en tant que fondation par acte authentique en date du 17 mars 2010.

Le conseil de fondation édicte un ou plusieurs règlements de prévoyance relatifs à la réalisation du but de la fondation, notamment à la nature et à l'ampleur des prestations de prévoyance, au financement des œuvres de prévoyance et aux rapports entre les employeurs, les personnes assurées et les destinataires. Le conseil de fondation peut modifier ou abroger les règlements à tout moment, à condition que les droits acquis des destinataires soient garantis, notamment lorsque les lois, les ordonnances ou les décisions de hautes instances juridiques exigent une modification.

Tout employeur affilié est tenu de constituer une commission de gestion. Cette dernière veille à la bonne gestion de l'œuvre de prévoyance de l'employeur affilié à la fondation, conformément aux dispositions de l'acte de fondation. Les obligations des commissions de gestion sont définies dans des règlementsspécifiques séparés. La commission de gestion ne peut pas représenter la fondation à l'extérieur.

Règlements de la fondation	Valable à compter du:
Acte de fondation	17.03.2010
Règlement d'organisation	01.07.2011
Règlement régissant l'élection des représentants des employeurs et des salariés au conseil de fondation	01.01.2011
Règlement relatif à la détermination des provisions et des réserves	31.12.2018
Règlement de placement	01.01.2018

Règlements de prévoyance	Valable à compter du:
Dispositions de base	01.01.2019
Dispositions relatives à l'encouragement à la propriété du logement	01.01.2019
Dispositions relatives à la participation aux excédents	01.04.2010
Dispositions concernant la liquidation partielle	02.10.2019
Règlement d'organisation pour la commission de gestion avec entrée en vigueur du contrat d'affiliation	Début du contrat
Règlement relatif aux frais	01.01.2016

I.4 Organe de gestion, droit de signature

La fondation se compose d'un conseil de fondation, de commissions de gestion et d'un organe de révision. L'organe suprême est le conseil de fondation, composé de quatre membres au moins, désignés pour moitié par les salariés et pour moitié par les employeurs. Le conseil de fondation représente la fondation à l'extérieur et désigne les personnes la représentant juridiquement. Les membres du conseil de fondation signent collectivement à deux. Les commissions de gestion ne disposent d'aucun pouvoir de représentation à l'extérieur.

Au niveau de l'œuvre de prévoyance, la gestion paritaire prescrite par la LPP est garantie par les obligations contractuelles concernant l'exécution des dispositions légales, que l'entreprise s'engage à respecter en s'affiliant.

Le conseil de fondation a délégué l'administration et la gestion des affaires à Swiss Life SA. La gestion de fortune a été confiée à Swiss Life Asset Management SA, Zurich.

Membres du conseil de fondation

Représentants des salariés

Jeannette Frey, vice-présidente, Neumarkt 17 AG, Zurich

Marianne Engel-Ducret, Oppliger Söhne AG, Neuenegg

Représentants de l'employeur

Gregor Stücheli, président, Inventx SA, Coire

Jörg Schüpbach, Lambda Dämmtechnik SA, Berne

Durée du mandat

Du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2023

Droit de signature

Le président, la vice-présidente ainsi que d'autres membres du conseil de fondation désignés par ce dernier engagent la fondation en signant collectivement à deux. La gérante, Swiss Life SA, est autorisée à accorder le droit de signature collective à d'autres personnes pour permettre la gestion des affaires courantes de la fondation.

Gérante

Swiss Life SA, Zurich, représentée par Ivy Klein

Siège de la fondation

General-Guisan-Quai 40, 8002 Zurich

I.5 Experts, organe de révision, autorité de surveillance**Expert en matière de prévoyance professionnelle**

Libera SA, Zurich

Organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA, Zurich

Autorité de surveillance

Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Zurich (BVS), Zurich

I.6 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2019, 5746 contrats d'affiliation étaient en vigueur (contre 4114 l'année précédente), 78 contrats ayant été dissous et 1710 conclus au cours de l'exercice 2019.

II Membres actifs et bénéficiaires de rentes

	31.12.2019	31.12.2018
NOMBRE DE MEMBRES ACTIFS AU 01.01.	22 665	13 665
Augmentation	23 566	16 460
Diminution	-11 987	-7 460
ETAT AU 31.12.	34 244	22 665
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES DE VIEILLESSE AU 01.01.	248	157
Augmentation	162	91
Diminution	-	-
ETAT AU 31.12.	410	248
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES DE SURVIVANTS AU 01.01.	28	18
Augmentation	18	10
Diminution	-	-
ETAT AU 31.12.	46	28
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES D'INVALIDITÉ AU 01.01.	381	228
Augmentation	585	345
Diminution	-267	-192
ETAT AU 31.12.	699	381

III Mode de réalisation du but

L'affiliation à la fondation repose sur la conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et la fondation. Ce contrat stipule également les obligations liant les parties, qui découlent des prescriptions de la LPP.

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière au sens de la législation et de la norme Swiss GAAP RPC 26.

Généralités

Les actifs sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle, des amortissements et corrections de valeur appropriés étant effectués.

Monnaies étrangères

La fondation ne détient pas d'actifs directs en monnaies étrangères. Les obligations en monnaies étrangères et les actions étrangères sont détenues indirectement sous la forme de placements collectifs dont l'évaluation est effectuée en francs suisses par les prestataires desdits placements collectifs.

Titres

Les titres sont évalués à la valeur du marché.

V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture

V.1 Nature de la couverture des risques

Les risques de décès et d'invalidité sont entièrement assurés par Swiss Life SA.

V.2 Evolution et rémunération du capital de prévoyance

En CHF

	2019	2018
ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ACTIFS AU 01.01.	1 577 947 995	892 545 551
Bonifications de vieillesse	221 452 683	134 855 078
Rachats	33 922 874	25 103 988
Prestations d'entrée PLP	1 178 867 445	717 756 561
Constitution du capital de prévoyance à partir de fonds libres	9 049 327	4 655 211
Constitution Entrée de contrat	309 720	59 133
Intérêts versés sur le capital de prévoyance	24 013 891	14 220 017
Remboursement EPL / divorce	3 968 230	1 669 553
TOTAL AUGMENTATIONS	1 471 584 170	898 319 541
Versements anticipés EPL/divorce	12 602 877	9 034 377
Prestations en capital à la retraite	38 944 769	21 533 111
Prestations en capital en cas de décès	1 413 544	697 345
Prestations dissoutes non encore versées	1 556 237	3 473 747
Versements à la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes de vieillesse	55 430 853	29 155 955
Prestations de libre passage en cas de dissolution de contrats	18 982 462	12 573 666
Prestations de libre passage en cas de sortie PLP	240 078 521	136 448 896
TOTAL DIMINUTIONS	369 009 263	212 917 097
ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ACTIFS AU 31.12.	2 680 522 902	1 577 947 995

V.2.1 Evolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

En CHF

	2019	2018
ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES AU 01.01.	96 501 100	58 976 900
Augmentation due à la reprise de contrats	15 962 938	2 045 307
Augmentation en raison de mises en retraite	55 430 853	29 155 955
Augmentation Réévaluation	8 998 609	6 322 937
TOTAL AUGMENTATIONS	80 392 400	37 524 199
Diminution	-	-
TOTAL DIMINUTIONS	-	-
ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES AU 31.12.	176 893 500	96 501 100

V.3 Evolution de l'avoir de vieillesse LPP

En CHF

	2019	2018
Avoir de vieillesse LPP au 31.12.	1 477 778 480	874 807 564

V.4 Evolution de la provision pour l'augmentation de l'espérance de vie

En CHF

	2019	2018
ETAT DE LA PROVISION POUR L'AUGMENTATION DE L'ESPÉRANCE DE VIE AU 01.01.	1 447 500	589 769
Augmentation	2 090 400	857 731
TOTAL AUGMENTATIONS	2 090 400	857 731
Diminution	-	-
TOTAL DIMINUTIONS	-	-
ETAT DE LA PROVISION POUR L'AUGMENTATION DE L'ESPÉRANCE DE VIE AU 31.12.	3 537 900	1 447 500

V.5 Evolution de la provision pour pertes sur les retraites

En CHF

	2019	2018
ETAT DE LA PROVISION POUR PERTES SUR LES RETRAITES AU 01.01.	26 153 600	20 795 200
Augmentation	25 209 300	5 358 400
TOTAL AUGMENTATIONS	25 209 300	5 358 400
Diminution	-	-
TOTAL DIMINUTIONS	-	-
ETAT DE LA PROVISION POUR PERTES SUR LES RETRAITES AU 31.12.	51 362 900	26 153 600

V.6 Explication relative aux actifs et aux passifs provenant du contrat d'assurance

En CHF

	2019	2018
RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES D'INVALIDITÉ AU 01.01.	33 868 939	18 227 662
Augmentation	35 973 534	17 467 545
Diminution	4 087 925	1 826 268
ETAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES D'INVALIDITÉ AU 31.12.	65 754 548	33 868 939

V.7 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Dans son expertise actuarielle datée du 31 décembre 2018, l'expert en matière de prévoyance professionnelle a confirmé que

- le taux d'intérêt technique et les bases actuarielles utilisées sont adéquats;
- les provisions techniques sont conformes au règlement relatif à la détermination des provisions et des réserves;
- selon la vaste évaluation des risques effectuée, le risque pour la stabilité financière à long terme de la fondation est faible à moyen;
- toutes les dispositions actuarielles réglementaires relatives aux prestations ainsi qu'au financement répondent aux prescriptions légales.

V.8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

C'est le tarif d'assurance vie collective de Swiss Life SA, tel qu'il a été approuvé par l'autorité de surveillance des assurances, qui est appliqué pour les bénéficiaires de rentes de risque couverts dans le cadre des contrats d'assurance conclus avec Swiss Life SA. Les bases tarifaires LPP 2015 avec table périodique 2016 et un taux d'intérêt technique de 1,75% (exercice précédent: 2,00%) sont appliquées aux bénéficiaires de rentes de vieillesse et de rentes de survivants après l'âge terme. Les avoirs de vieillesse ont été rémunérés au taux de 1,00% en 2019.

V.9 Degré de couverture

Le degré de couverture est le rapport entre la fortune disponible et le capital de prévoyance nécessaire.

En CHF

	31.12.2019	31.12.2018
VALEURS COMPTABLES		
Actifs inscrits au bilan au 31.12.	3 177 334 824	1 764 147 918
– Prestations non encore versées	-44 808 760	-26 310 473
– Autres engagements	-13 574 107	-6 132 996
– Engagements envers Swiss Life SA	-7 291 785	-5 411 269
– Compte de régularisation passif	-53 448 889	-37 040 962
– Réserves de cotisations de l'employeur oeuvres de prévoyance	-37 953 426	-29 137 749
– Fonds libres des œuvres de prévoyance	-12 235 627	-9 701 380
– Actifs provenant du de contrat d'assurance	65 754 547	33 868 938
	-103 558 047	-79 865 890
TOTAL FORTUNE DE PRÉVOYANCE	3 073 776 778	1 684 282 028
– Capitaux de prévoyance des assurés actifs	2 680 522 902	1 577 947 995
– Réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	176 893 500	96 501 100
– Provision pour le risque de longévité	3 537 900	1 447 500
– Provision pour pertes sur les retraites	51 362 900	26 153 600
– Passifs provenant du contrat d'assurance	65 754 547	33 868 938
	2 978 071 749	1 735 919 133
TOTAL CAPITAL DE PRÉVOYANCE	2 978 071 749	1 735 919 133
Réserve de fluctuation de valeurs disponible	-	40 165 488
TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION DE RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS 31.12.	95 705 028	-40 165 488
RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS AU 31.12.	95 705 028	-
DEGRÉ DE COUVERTURE AU 31.12.	103,21%	97,03%

Les actifs et les passifs résultant de contrats d'assurance ont été intégrés dans le calcul du degré de couverture

V.10 Evolution des fonds libres (au niveau des œuvres de prévoyance)

En CHF

	2019	2018
ETAT DES FONDS LIBRES AU 01.01.	9 701 380	5 436 859
Versements en cas de reprise de contrats	13 370 689	9 718 359
Versements d'actions Swiss Life en cas de reprise de contrats	-	-
Produits des actions Swiss Life	400 022	119 535
Intérêts des fonds libres	11 768	-1 206
TOTAL AUGMENTATIONS	13 782 479	9 836 688
Dissolution due à une moins-value latente des Actions Swiss Life	-	32
Utilisation pour dissolution de contrats	1 339 682	734 415
Utilisation pour augmentation de prestation	9 049 328	136 776
Utilisation pour constitution d'avoires de vieillesse	644 657	4 655 211
Utilisation pour paiement de cotisations	214 566	45 732
TOTAL DIMINUTIONS	11 248 232	5 572 166
ETAT DES FONDS LIBRES AU 31.12.	12 235 627	9 701 380

V.11 Résultat 2019, excédent lié aux risques et aux frais

Les excédents résultant des contrats d'assurance conclus avec Swiss Life SA sont portés au crédit de la fondation et utilisés conformément aux dispositions relatives à la participation aux excédents.

VI Explication relative aux placements et au résultat net des placements

VI.1 Organisation des activités de placement

Les principes de placement – qui comprennent les objectifs, la stratégie et les directives de placement – sont définis dans le règlement relatif aux placements, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018. Les placements effectués pour le compte de la fondation sont conformes aux dispositions de la LPP et aux prescriptions de l'OPP 2.

Les œuvres de prévoyance affiliées sont indépendantes les unes des autres et tiennent une comptabilité séparée. Les actifs sont placés collectivement au niveau de la fondation. A cet effet, la fondation a conclu un accord contractuel avec Swiss Life Asset Management SA, Zurich, pour la gestion de la fortune. Dans le cadre de ce mandat, des tranches spécifiques de groupes de placement proposés par la Fondation de placement Swiss Life peuvent être utilisées. Si sa situation financière le permet, la fondation peut exploiter de plus vastes possibilités de placement.

Limites des placements selon l'art. 54 ss OPP 2

Les responsables des placements sont contractuellement tenus de respecter en permanence les prescriptions en matière de placement (limites imposées pour chaque catégorie selon l'art. 54 OPP 2 et limites globales selon l'art. 55 OPP 2) ainsi que les limites définies par la fondation, dont certaines sont plus strictes.

Les directives de placement au sens des art. 54, 54a, 54b, 55 et 56 OPP 2 sont respectées.

VI.2 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs correspond à 9,5% du capital de prévoyance.

En CHF

		2019
VALEURS COMPTABLES		
Capitaux de prévoyance		
- Capitaux de prévoyance des assurés actifs	2 680 522 902	-
- Réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	176 893 500	-
- Provision pour le risque de longévité	3 537 900	-
- Provision pour pertes sur les retraites	51 362 900	-
TOTAL CAPITAL DE PRÉVOYANCE (BASE: VALEUR CIBLE)		2 912 317 202
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs	9,50%	276 670 134
- Réserve de fluctuation de valeurs au 31 déc. 2019	3,29%	95 705 028
DÉFICIT DANS LES RÉSERVES AU 31.12.		180 965 106

VI.3 Présentation des placements par catégorie

Stratégie de placement (valable à compter du 1^{er} janvier 2018)

CATÉGORIE DE PLACEMENT	Tranche inférieure	Niveau stratégique	Tranche supérieure	Limite OPP 2	en CHF	en %	en %	en CHF
					31.12.2019	Actuellement	Delta	31.12.2018
Actions Swiss Life					1 550 674	0,05%	0,05%	938 171
Liquidités	0,0%	1,0%	10,0%		40 212 845	1,29%	0,29%	28 998 968
Obligations suisses en CHF	0,0%	4,5%	10,0%		108 080 980	3,47%	-1,03%	43 097 292
Obligations Etranger (couvertes en CHF)	12,0%	29,5%	51,0%		1 189 760 186	38,24%	8,74%	677 017 961
Actions Suisse	0,0%	4,0%	8,0%		104 002 123	3,34%	-0,66%	66 006 109
Actions Etranger	10,0%	19,0%	34,0%		661 017 911	21,25%	2,25%	346 977 359
Immobilier Suisse	6,0%	15,0%	32,0%	30,0%	478 070 190	15,37%	0,37%	249 193 059
Immobilier Etranger		9,5%		10,0%	191 453 226	6,15%	-3,35%	92 462 314
Placements alternatifs	5,0%	17,5%	20,0%	15,0%	337 114 524	10,84%	-6,66%	223 024 012
TOTAL TITRES ET LIQUIDITÉS		100,0%			3 111 262 659	100,00%		1 727 715 245
Total		100,0%						
- dont actions	10,0%	23,0%	30,0%	50,0%	765 020 034	24,59%	1,59%	412 983 468
- dont monnaies étrangères	0,0%	10,5%	15,0%	30,0%	157 286 155	5,06%	-5,44%	-
- dont Immobilier	10,0%	24,5%	30,0%	30,0%	669 523 416	21,52%	-2,98%	341 655 373
- dont placements alternatifs	0,0%	17,5%	20,0%	15,0%	337 114 524	10,84%	-6,66%	223 024 012

VI.4 Opérations sur dérivés, securities lending et rétrocessions

Les portefeuilles des œuvres de prévoyance peuvent comprendre des investissements directs ou indirects dans des produits dérivés par le biais d'instruments de placement collectifs. En 2019, aucun produit dérivé n'a été utilisé. En 2019, il n'a pas non plus été recouru au securities lending. En ce qui concerne les rétrocessions, la Fondation de placement Swiss Life a confirmé qu'il n'en avait pas été versé en 2019.

VI.5 Explication relative au résultat net des titres

CATÉGORIE DE PLACEMENT	Produit	Réalisé	De façon latente	en CHF	en %	en CHF
				31.12.2019	Actuellement	31.12.2018
Actions Swiss Life	52 668	5 172	342 182	400 022	0,19%	119 503
Obligations suisses en CHF	-	127 971	3 058 955	3 186 926	1,48%	231 340
Obligations en monnaie étrangère (couvertes en CHF)	-	4 333 854	47 932 901	52 266 755	24,31%	-18 274 000
Actions Suisse	-	1 055 216	21 383 013	22 438 229	10,44%	-6 173 945
Actions Etranger	-	1 188 907	65 375 068	66 563 975	30,96%	-31 332 140
Immobilier Suisse	3 864 309	1 800 528	50 976 568	56 641 405	26,34%	-1 387 914
Placements alternatifs	6 351 858	355 797	6 799 558	13 507 213	6,28%	-4 017 845
TOTAL PRODUIT DES TITRES	10 268 834	8 867 444	195 868 246	215 004 525	100,00%	-60 835 001

Performance nette: 8,62% (année précédente: -3,69%)

VI.6 Explication relative aux frais de gestion de la fortune

Placements	en CHF
	31.12.2019
Total des placements aux valeurs du marché	3 111 262 659
dont:	
Placements transparents	3 111 262 659
Placements non transparents selon l'art. 48a al. 3 OPP2	-
Taux de transparence en matière de frais	100%
Frais de gestion de fortune	en CHF
	31.12.2019
Frais de gestion de fortune directement comptabilisés	1 021 759
Somme de tous les chiffres clés concernant les frais en CHF pour les placements collectifs	14 185 084
Frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation	15 206 843
En % des placements offrant la transparence des frais	0,49%

VI.7 Evolution de la réserve de cotisations de l'employeur au niveau des œuvres de prévoyance

En CHF	2019	2018
ETAT DE LA RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 01.01.	29 137 749	14 273 008
Versements en cas de reprise de contrats	17 231 160	19 873 956
Intérêts de la réserve de contributions de l'employeur	-	109
TOTAL AUGMENTATIONS	17 231 160	19 874 065
Utilisation pour paiement de cotisations	7 997 746	4 055 152
Utilisation pour dissolution de contrats	417 737	954 173
TOTAL DIMINUTIONS	8 415 482	5 009 325
ETAT DE LA RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 31.12.	37 953 426	29 137 749

VI.8 Exercice du droit de vote des actionnaires

D'après l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), les institutions de prévoyance sont tenues d'exercer le droit de vote pour les actions de sociétés suisses cotées qu'elles détiennent directement. La Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier détient des actions nominatives de Swiss Life Holding SA que les preneurs d'assurance ont reçues gracieusement lorsque Swiss Life est passée du statut de société coopérative à celui de société anonyme. Les dispositions de l'ORAb s'appliquent à ces actions. Durant l'exercice de référence, les droits de vote concernés ont été exercés conformément aux propositions du conseil d'administration.

VII Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

VII.1 Explications relatives au bilan

Le poste Compte de régularisation – passif comprend les dépôts déjà versés mais pas encore dus.

VII.2 Explications relatives au compte d'exploitation

Le résultat net de la partie Assurance est la somme des postes Total Entrées de fonds provenant de cotisations et prestations d'entrée, Total Sorties de fonds pour prestations et versements anticipés, Total Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations, Total Produits de prestations d'assurance et Total Charges d'assurance.

VII.3 Frais de gestion

La fondation n'emploie pas de personnel propre. L'ensemble des activités liées à la mise en œuvre de l'assurance et à la gestion des assurés et de la fondation sont exercées par Swiss Life SA.

Une partie des activités de Swiss Life SA est couverte par la prime pour frais de gestion figurant dans le compte d'exploitation de la fondation. Cette prime englobe entre autres les frais pour le marketing et la publicité et les frais pour les activités de courtage et d'intermédiation.

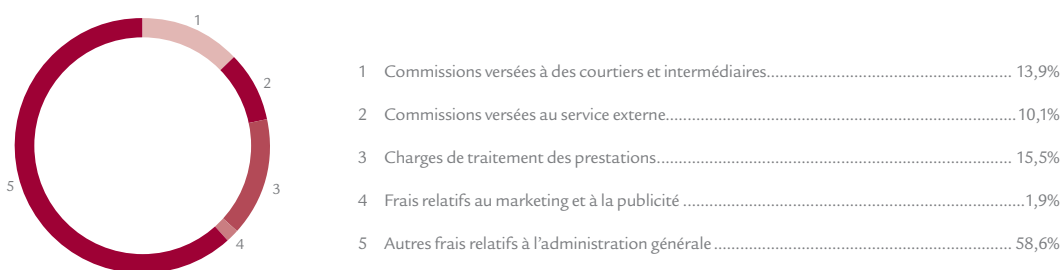
Les frais de gestion figurant dans le compte d'exploitation («Charges administratives») correspondent aux autres charges liées à la gestion des affaires et à l'administration de la fondation ainsi qu'aux frais rémunérant l'organe de révision, l'expert en matière de prévoyance professionnelle et les autorités de surveillance.

Chaque année, les sociétés d'assurance opérant dans le domaine de la prévoyance professionnelle doivent établir et publier un compte d'exploitation distinct des autres affaires («compte d'exploitation de la prévoyance professionnelle»). Celui-ci est révisé à la fois par l'organe de révision externe et par la FINMA.

Le compte d'exploitation de la prévoyance professionnelle contient entre autres des indications sur le résultat du processus de frais. Le produit de ce dernier correspond aux primes pour frais de gestion perçues. En sont déduits les frais liés à la gestion et la distribution (courtiers et service externe) ainsi que les frais pour le marketing et la publicité.

La répartition en pourcentage des charges figurant dans le compte d'exploitation de la prévoyance professionnelle de Swiss Life SA par centre de frais est indiquée dans le graphique suivant:

TOTAL 100%



Source: Compte d'exploitation 2019 Prévoyance professionnelle (Compte d'exploitation), disponible à l'adresse www.swisslife.ch/fr/entreprise/telecharger/documents/entreprise.html

VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance

Autorité de surveillance compétente

L'autorité de surveillance a pris connaissance des rapports remis pour l'exercice 2018, les a vérifiés et assortis de commentaires ou de prescriptions. Ces remarques ou prescriptions ont déjà été partiellement mises en application dans les présents comptes annuels. Concernant la mise en œuvre des autres points, la gérance est en pourparlers avec l'autorité de surveillance.

IX Autres informations relatives à la situation financière

Au 31 décembre 2019, la fondation présentait un degré de couverture de 103,21% (contre 97,03% l'année précédente).

Après analyse approfondie de la situation en collaboration avec l'expert en matière de prévoyance professionnelle, le conseil de fondation a décidé de ne prendre aucune mesure d'assainissement et de maintenir la stratégie de placement.

La situation financière de la fondation s'est stabilisée en raison de la performance supérieure à la moyenne enregistrée au cours de l'exercice 2019.

X Evénements survenus après la clôture du bilan

Aucun événement ayant une importance capitale pour l'appréciation des présents comptes n'est survenu après la clôture du bilan.

Zurich, le 5 mai 2020

Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier

Gregor Stücheli
Président

Ivy Klein
Représentante de la gérance

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation de Fondation collective Swiss Life

pour le 2e pilier

Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Fondation collective Swiss Life pour le 2e pilier, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG



Claudio Notter
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Michel Weidmann
Expert-réviseur

Zürich, le 5 mai 2020

Mentions obligatoires

Le rapport de gestion de la Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier est publié en allemand et en français. En cas de divergence entre le texte original allemand et la traduction française, c'est la version allemande qui fait foi. La reproduction, même partielle, n'est autorisée qu'avec mention de la source. Un exemplaire justificatif doit être joint.

Editeur

Swiss Life SA, Zurich

Production

Management Digital Data AG, Lenzbourg, Argovie

© Swiss Life, 2020

Swiss Life
General-Guisan-Quai 40
Case postale 2831
CH-8022 Zurich

Tel. +41 43 284 33 11
www.swisslife.com